Rapport du 17ème Comité Technique sur les Critères d'Allocation

Tenu par vidéoconférence, 13-14 octobre 2026

DISTRIBUTION :
Participants à la Session
Membres de la Commission
Autres États et organisations internationales intéressés
Département des pêches de la FAO
Fonctionnaires régionaux des pêches de la FAO

REFERENCE BIBLIOGRAPHIQUE
IOTC 2026. Rapport du 17ème Comité Technique sur les Critères d'Allocation. Tenu par vidéoconférence, 13-14 octobre 2026. *IOTC–2026–TCAC17–R[F] : 23 pp.*

Les appellations employées dans cette publication (et ses listes) et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI) ou de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou de développement des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Ce document est couvert par le droit d'auteur. Le droit de citation est accordé dans un contexte d'études, de recherche, d'informations par la presse, de critique ou de revue. Des passages, tableaux ou diagrammes peuvent être utilisés dans ce contexte tant que la source est citée. De larges extraits de ce document ne peuvent être reproduits sans l'accord écrit préalable du Secrétaire exécutif de la CTOI.

La Commission des Thons de l'Océan Indien a préparé et compilé avec soin les informations et données présentées dans ce document. Néanmoins, la Commission des Thons de l'Océan Indien, ses employés et ses conseillers ne peuvent être tenus responsables de toute perte, dommage, blessure, dépense causés à une personne en conséquence de la consultation ou de l'utilisation des informations et données présentées dans cette publication, dans les limites de la loi.

Contact :

Indian Ocean Tuna Commission
Abis Centre, Providence
PO Box 1011
Victoria, Mahé, Seychelles
Email: iotc-secretariat@fao.org
site web : http://www.iotc.org

ACRONYMES

B_{RMD}	Biomasse qui produit le RMD
CdA	Comité d'Application de la CTOI
CNCP	Partie coopérante non-contractante de la CTOI
CNUDM	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer
CP	Parties contractantes
CPAF	Comité permanent d'administration et des finances de la CTOI
CPC	Parties contractantes et Parties coopérantes non-contractantes
CS	Comité scientifique de la CTOI
CTCA	Comité technique sur les critères d'allocation de la CTOI
CTPG	Comité technique sur les procédures de gestion
DCP	Dispositif de concentration de poissons
DCPA	Dispositif de concentration de poissons ancré
DCPD	Dispositif de concentration de poissons dérivant
ECD	État côtier en développement
ESG	Évaluation de la stratégie de gestion
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
F_{RMD}	Mortalité par pêche au RMD
HCR	Règle de contrôle de l'exploitation
INN	Illicite, non déclarée et non réglementée
LSTLV	Grand palangrier thonier
MCG	Mesures de conservation et de gestion
NCP	Partie non-contractante
ONG	Organisation non-gouvernementale
ORGP	Organisation régionale de gestion des pêches
PEID	Petits États insulaires en développement
PRC	Point de référence-cible
PRL	Point de référence limite
SSN	Système de surveillance des navires
TAC	Total admissible de captures
TOM	Territoires d'outre-mer
ZEE	Zone économique exclusive

COMMENT INTERPRÉTER LA TERMINOLOGIE UTILISÉE DANS CE RAPPORT

Le présent rapport utilise les termes suivants et les définitions associées.
Niveau 1 : D'un organe subsidiaire de la Commission au niveau supérieur dans la structure de la Commission :

RECOMMANDE, RECOMMANDATION : Toute conclusion ou demande d'action émanant d'un organe subsidiaire de la Commission (Comité ou Groupe de travail) qui doit être présentée formellement au niveau suivant de la structure de la Commission, pour examen/adoption (par exemple d'un Groupe de travail au Comité scientifique, du Comité à la Commission). L'intention est que la structure supérieure examine l'action recommandée et la mette en œuvre dans le cadre de son mandat, si l'organe subsidiaire émetteur n'a pas lui-même le mandat adéquat. Idéalement, cela devrait être une tâche spécifique et s'accompagner d'une échéance de réalisation.
Niveau 2 : D'un organe subsidiaire de la Commission à une CPC, au Secrétariat de la CTOI ou à un autre organe (mais pas la Commission) qui devra accomplir une tâche spécifique :

A DEMANDÉ : Ce terme ne devrait être utilisé par un organe subsidiaire de la Commission que s'il ne souhaite pas que cette demande soit formellement adoptée/approuvée par le niveau supérieur de la structure de la Commission. Par exemple, si un comité désire des informations complémentaires d'une CPC sur une question donnée, mais ne souhaite pas formaliser cette demande au-delà du mandat dudit comité, il peut demander qu'une action particulière soit réalisée. Idéalement, cela devrait être une tâche spécifique et s'accompagner d'une échéance de réalisation.
Niveau 3 : Termes généraux à utiliser pour des questions de cohérence :

A DÉCIDÉ/S'EST ACCORDÉ/A INDIQUÉ/A CONVENU : tout point de discussion au cours d'une réunion que l'organe de la CTOI considère comme une décision sur des mesures à prendre dans le cadre de son mandat et qui n'a pas déjà été abordé aux niveaux 1 et 2 ; tout point de discussion ayant recueilli l'agrément général des délégations/participants durant une réunion et qui n'a pas besoin d'être examiné/adopté par le niveau supérieur dans la structure de la Commission.

A NOTÉ/A PRIS NOTE/NOTANT : tout point de discussion au cours d'une réunion que l'organe de la CTOI considère comme d'une importance justifiant de l'inclure dans le rapport de réunion, pour référence.

Tout autre terme : tout autre terme peut être utilisé, en plus des termes du niveau 3, pour mettre en évidence dans le rapport l'importance du paragraphe concerné. Cependant, les paragraphes identifiés par ces termes sont considérés comme ayant une portée d'explication/information et n'entrent pas dans la hiérarchie terminologique décrite ci-dessus (par exemple : **A EXAMINÉ, PRESSE, RECONNAÎT**…)

TABLE DES MATIERES

ACRONYMES....2
COMMENT INTERPRÉTER LA TERMINOLOGIE UTILISÉE DANS CE RAPPORT....4
TABLE DES MATIERES....5
1. Ouverture de la session....7
2. Lettres de créances et admission des observateurs....7
3. Adoption de l'ordre du jour et dispositions pour la session....7
4. Résumé des progrès réalisés à ce jour....7
5. Amendement et établissement des priorités du programme de travail du CTCA....8
6. Termes de référence....10
7. Autres questions....10
7.1. Programmation et lieu de la réunion du CTCA18 de 2027....10
8. Adoption du rapport....10
Appendice 1. Liste des participants....11
Appendice 2. Ordre du jour adopté du 17ème Comité Technique sur les Critères d'Allocation....17
Appendice 3. Liste des documents....18
Appendice 4. Déclarations des Membres....19

RESUME EXECUTIF

La 17ème Session du Comité Technique sur les Critères d'Allocation (CTCA17) s'est tenue par vidéoconférence les 13 et 14 octobre 2026. La réunion a été ouverte et présidée par le Président indépendant du CTCA, M. Quentin Hanich.

La réunion a été tenue par vidéoconférence.

Des lettres de créances ont été reçues de 24 Parties contractantes. 6 ONG et les experts invités ont pris part aux travaux de la réunion.

[Para 15] Le CTCA **A CONVENU** que les travaux du CTCA devraient se poursuivre jusqu'au CTCA18. Certains membres ont exprimé leur position selon laquelle il conviendrait de mettre un terme au CTCA tandis que d'autres ont exprimé leur position selon laquelle ils s'opposaient à l'arrêt des travaux du CTCA.

[Para 21] Le CTCA **A CONVENU** que le CTCA18 devrait axer son ordre du jour sur les trois questions suivantes et le Président développera des documents de discussion associés à chacune d'entre elles :

- l'attribution des captures historiques
- des considérations juridictionnelles,
- le traitement des pêches artisanales et côtières

[Para 27] Le CTCA **A CONVENU** que le CTCA18 doit produire des résultats concrets qui font progresser le développement d'un cadre d'allocation.

[Para 28] Si le CTCA18 est dans l'incapacité de produire des résultats concrets sur au moins l'une des trois priorités, alors le CTCA pourra **RECOMMANDER** que la Commission réfléchisse à l'avenir du CTCA.

[Para 34] Le CTCA **A CONVENU** de commencer le CTCA18 après le déjeuner le 1er février, la plénière se déroulant jusqu'à midi le 4 février 2027. En raison du peu de temps disponible, le CTCA **A CONVENU** de faire preuve d'une certaine souplesse pour le rapport du CTCA18, en axant la session de la dernière après-midi sur l'approbation des principaux points de décision, le rapport consécutif devant être approuvé pendant la période intersessions pour veiller à disposer d'un temps suffisant pour les discussions de fond. Des efforts seraient déployés par le groupe de rédaction du rapport en vue de finaliser la totalité du projet de rapport autant que possible dans le temps disponible.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

1. La 17ème Session du Comité Technique sur les Critères d'Allocation (CTCA17) s'est tenue par vidéoconférence les 13 et 14 octobre 2026. La réunion a été ouverte et présidée par le Président indépendant du CTCA, M. Quentin Hanich.

2. LETTRES DE CREANCES ET ADMISSION DES OBSERVATEURS

2. Des lettres de créances ont été reçues de 24 Parties contractantes. La liste des participants figure à l'Appendice 1.

3. En vertu de l'Article VII de l'Accord CTOI et de l'Article XIV du Règlement intérieur de la CTOI, la Commission a admis les observateurs suivants :

Organisations non-gouvernementales ayant des compétences particulières dans son domaine d'activité :

- Australian National Centre for Ocean Resources & Security (ANCORS)
- Marine Affairs Program Dalhousie
- Global Tuna Alliance (GTA)
- International Pole and Line Foundation (IPNLF)
- Sustainable Fisheries and Communities Trust (SFACT)
- South West Indian Ocean Tuna Forum (SWIOTUNA)

Consultants et experts invités :

- Experts invités

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DISPOSITIONS POUR LA SESSION

4. Le Président a donné un aperçu de l'ordre du jour de la réunion et a pris note des documents suivants (Appendice 3).

5. Le CTCA **A ADOPTÉ** l'ordre du jour qui figure à l'Appendice 2.

6. Le CTCA **A PRIS NOTE** des déclarations de Maurice, de la France OT, de l'Inde et de la Somalie qui sont incluses à l'Appendice 4.

4. RESUME DES PROGRES REALISES A CE JOUR

7. Le CTCA A **NOTÉ** que le Président a brièvement résumé les développements concernant les questions du CTCA depuis le CTCA13 de son point de vue. Ce résumé figure dans le document IOTC-2026-TCAC17-INF02 qui se base sur les Notes explicatives du Président incluses dans les documents IOTC-2026-TCAC17-03 et IOTC-2026-TCAC17-04.

8. Le CTCA **A NOTÉ** le résumé du Président qui soulignait que le CTCA13 avait convenu du développement d'un « accord d'ensemble » qui s'articulerait autour de trois critères d'allocation :

   i. L'historique des captures (traite les modalités de pêche existantes et historiques, y compris industrielles et artisanales. Si les données artisanales sont manquantes, utilisation d'autres indicateurs comme la taille de la ZEE, etc.)

   ii. Les besoins particuliers (aspirations au développement)

   iii. La base de référence (équité - tout le monde reçoit une petite part).

9. Le CTCA **A NOTÉ** que même si un certain accord s'était dégagé sur l'inclusion générale de ces critères, les discussions tenues au CTCA16 avaient **NOTÉ** les questions non résolues suivantes comme fondements essentiels pour un cadre d'allocation : 1) l'attribution des captures historiques des navires étrangers dans une ZEE, 2) des considérations juridictionnelles, 3) le traitement des pêches artisanales et côtières et 4) les besoins particuliers (aspirations) des États côtiers en développement (ECD), y compris ceux des petits États insulaires en développement (PEID).

10. Le Président a suggéré que les questions interagissent les unes avec les autres, reliant les considérations juridictionnelles aux préoccupations relatives aux pêches artisanales et à l'attribution des captures, et qu'elles nécessitent une plus ample discussion afin de parvenir à un accord.

11. Le CTCA **A NOTÉ** que les futurs travaux de préparation pour le CTCA18 devraient se baser sur le cadre pour l'attribution des captures historiques qui avait été convenu au CTCA16 (IOTC-2026-TCAC16-R, paragraphe 81) :

    i. Au cours de l'Année 1, X% des captures historiques d'une CPC État du pavillon pêchant dans les eaux relevant de la juridiction d'une autre CPC seront attribuées à la CPC État côtier correspondante. Le reste sera attribué à la CPC État du pavillon.

    ii. Y-X% seront attribuées à la CPC État côtier correspondante de manière graduelle au cours de la période de Z ans suivante, terminant par un arrangement permanent conformément à un calendrier préalablement convenu. Le reste sera attribué à la CPC État du pavillon chaque année au cours de la période de Z ans.

    ** La valeur de X et Y sera comprise dans une fourchette de 0 à 100.*

    Document d'information IOTC-2026-TCAC17-INF01-Rev1

12. Le Président a ensuite demandé au Secrétariat de soumettre une brève présentation sur l'ampleur des captures CTOI assujetties à des limites de captures spécifiques aux CPC. Cette présentation a été soumise dans le document IOTC-2026-TCAC17-INF01_Rev1. Plusieurs CPC ont indiqué qu'elles n'estimaient pas que la présentation fournissait une description exacte des captures CTOI assujetties à des limites de captures spécifiques aux CPC.

13. Alors que plusieurs membres ont indiqué que la présentation était intéressante et potentiellement informative pour orienter les délibérations du CTCA à l'avenir, le CTCA **A NOTÉ** que la méthodologie et la présentation des résultats suscitaient une certaine confusion et un désaccord. Le Président du CTCA a donc demandé au Secrétariat, en concertation avec les membres intéressés, de s'efforcer d'affiner la méthodologie et de clarifier la présentation des résultats avant de présenter un document révisé au CTCA18.

5. AMENDEMENT ET ETABLISSEMENT DES PRIORITES DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU CTCA

14. Le CTCA **A NOTÉ** les options suggérées par le Président pour les futurs travaux du CTCA :

    Option 1. Résolution sur des directives d'allocation

    - Le CTCA17 charge le Président d'élaborer un projet de résolution qui fournit des directives pour les futures allocations des limites de captures. L'orientation est volontairement à un haut niveau, identifiant les valeurs et principes qui devraient être pris en compte dans les futures résolutions. Pas de pourcentages ou de chiffres.
    - Le projet inclurait un préambule qui résume brièvement les principales discussions et les cadres internationaux et décrit ensuite les principes, les valeurs et les outils pour orienter les futures allocations.
    - Le Président diffuserait le projet de résolution début décembre à des fins de discussion et d'adoption à une réunion finale en présentiel du CTCA18 en février 2027. Si elle est convenue, la résolution serait ensuite recommandée pour adoption par la S31 en mai 2027, concluant les travaux du CTCA et dissolvant ainsi le Comité.

    Option 2. Fondements pour un cadre d'allocation

    - Amender le programme de travail pour prioriser les questions fondamentales qui sont des conditions préalables à tout cadre d'allocation consécutif.
    - Identifier deux priorités « équilibrées » pour discussion à une réunion en présentiel du CTCA18 qui se tiendra début février 2027. L'équilibre est essentiel afin de s'assurer que toutes les CP voient leurs priorités progresser et qu'elles peuvent percevoir les avantages d'un compromis.
    - L'objectif des discussions viserait à recommander une résolution concise pour examen de la CTOI établissant les fondements d'un ensemble d'allocation et contribuant à l'efficacité globale de la CTOI.

15. Le CTCA **A CONVENU** que les travaux du CTCA devraient se poursuivre jusqu'au CTCA18. Certains membres ont exprimé leur position selon laquelle il conviendrait de mettre un terme au CTCA tandis que d'autres ont exprimé leur position selon laquelle ils s'opposaient à l'arrêt des travaux du CTCA.

16. De nombreux membres ont manifesté leur opposition à l'Option 1. Le CTCA **A NOTÉ** qu'une préférence était exprimée pour l'Option 2, ce qui axerait le CTCA18 sur la priorisation des questions fondamentales qui pourraient être des conditions préalables à tout cadre d'allocation consécutif.

17. En ce qui concerne l'Option 1, le CTCA **A DEMANDÉ** au Président de préparer un projet de préambule pour le CTCA18 qui résume les principales discussions et les principaux cadres internationaux, et décrit ensuite les principes, les valeurs et les outils pour orienter les futures allocations.

18. Un membre a réitéré sa position selon laquelle toute Résolution provenant du CTCA devrait inclure un cadre d'allocation clair, et pas seulement des principes.

19. Le Président a ensuite demandé des orientations sur les priorités qui devraient être traitées lors du CTCA18. Les options suggérées du Président étaient :

    - le traitement des pêches artisanales ET la juridiction
    - le traitement des pêches artisanales ET l'attribution des captures
    - la définition d'indicateurs pour mesurer l'intérêt de pêche ET l'attribution des captures
    - ou d'autres questions fondamentales qui équilibrent les intérêts des membres de la CTOI.

20. Le CTCA **A NOTÉ** qu'il y avait des opinions divergentes sur les diverses combinaisons des priorités et que, dans la plupart des cas, ces questions sont liées.

21. Le CTCA **A CONVENU** que le CTCA18 devrait axer son ordre du jour sur les trois questions suivantes et le Président développera des documents de discussion associés à chacune d'entre elles :

    - l'attribution des captures historiques
    - des considérations juridictionnelles,
    - le traitement des pêches artisanales et côtières

22. Le CTCA **A NOTÉ** la déclaration d'un membre selon laquelle aucun cadre d'allocation ne pourrait être convenu sans une clarification sur la juridiction du cadre d'allocation et le traitement des pêches artisanales.

23. Le CTCA **A NOTÉ** que l'examen des indicateurs pour mesurer l'intérêt de pêche et d'autres questions fondamentales en suspens non traitées au CTCA18 pourraient être étudiés lors des futures réunions du CTCA, à condition que le CTCA se poursuive au-delà du CTCA18.

24. Le CTCA **A DEMANDÉ** au Président de préparer des projets de documents de discussion pour le CTCA18 qui :

    - identifient les caractéristiques déterminantes requises pour le traitement potentiel des pêches artisanales aux fins du cadre d'allocation.
    - spécifient l'attribution de l'historique des captures des navires étrangers dans une ZEE, en se basant sur le cadre convenu au CTCA16.
    - spécifient la juridiction du cadre d'allocation dans son intégralité car elle s'applique dans l'ensemble de la zone de compétence de la CTOI.

25. Le CTCA **A NOTÉ** la déclaration d'un membre que les eaux archipélagiques font partie de la zone de compétence de la CTOI et doivent donc être incluses, tandis qu'une autre CPC a manifesté son opposition à cette déclaration.

26. Le Président a proposé que le CTCA18 examine, discute et pourrait convenir provisoirement des propositions incluses dans les documents de discussion, sous réserve de l'analyse actualisée réalisée par le Secrétariat (visée au paragraphe 12) des pêcheries qui seraient affectées par ces propositions.

27. Le CTCA **A CONVENU** que le CTCA18 doit produire des résultats concrets qui font progresser le développement d'un cadre d'allocation.

28. Si le CTCA18 est dans l'incapacité de produire des résultats concrets sur au moins l'une des trois priorités, alors le CTCA pourra **RECOMMANDER** que la Commission réfléchisse à l'avenir du CTCA.

29. Afin de faciliter une discussion plus inclusive au CTCA18, le CTCA **A ENCOURAGÉ** les CPC à participer activement à la réunion ou à soumettre des documents de position écrits exposant leurs points de vue sur les principales questions en suspens avant le CTCA18.

6. TERMES DE REFERENCE

30. Le CTCA **A NOTÉ** qu'à la 30ème Session de la Commission (S30), la Corée avait proposé des Termes de Référence pour le CTCA en tant que proposition IOTC-2026-S30-PropF.

31. Le CTCA **A NOTÉ** qu'aux précédentes sessions du CTCA il y avait eu un certain accord sur le fait que des TdR n'étaient pas nécessaires pour le CTCA et que cela avait été mentionné lors des discussions à la S30. IOTC-2026-S30-R, paragraphe 114, « *la Commission A NOTÉ que certaines CPC ont rappelé la décision précédente de la Commission de ne pas élaborer un mandat pour cet organe. D'autres ont indiqué que l'adoption d'un instrument juridiquement contraignant pour les CPC, destiné à un organe subsidiaire temporaire de la Commission, ne constituait pas une voie appropriée pour aller de l'avant.* »

32. Le CTCA **A** toutefois **NOTÉ** que les membres conservent le droit de proposer des TdR à l'avenir s'ils le souhaitent, tout comme des propositions de mesures de conservation et de gestion pour examen de la Commission.

7. AUTRES QUESTIONS

7.1. Programmation et lieu de la réunion du CTCA18 de 2027

33. Le CTCA **A REMERCIÉ** l'Inde pour sa généreuse proposition d'accueillir le CTCA18 à Kochi à partir du 1er février jusqu'au 4 février 2027.

34. Le CTCA **A CONVENU** de commencer le CTCA18 après le déjeuner le 1er février, la plénière se déroulant jusqu'à midi le 4 février 2027. En raison du peu de temps disponible, le CTCA **A CONVENU** de faire preuve d'une certaine souplesse pour le rapport du CTCA18, en axant la session de la dernière après-midi sur l'approbation des principaux points de décision, le rapport consécutif devant être approuvé pendant la période intersessions pour veiller à disposer d'un temps suffisant pour les discussions de fond. Des efforts seraient déployés par le groupe de rédaction du rapport en vue de finaliser la totalité du projet de rapport autant que possible dans le temps disponible.

8. ADOPTION DU RAPPORT

35. Le rapport de la 17ème Session du Comité Technique sur les Critères d'Allocation (IOTC–2026–TCAC17–R) a été **ADOPTÉ** le 24 novembre 2026.

APPENDICE 1.
LISTE DES PARTICIPANTS

PRÉSIDENT
Mr Quentin Hanich
hanich@uow.edu.au

AUSTRALIE
Chef de délégation
Mr George Day
Department of Agriculture, Fisheries and Forestry
George.Day@aff.gov.au

Suppléant
Mr Patrick Sachs
Department of Agriculture, Fisheries and Forestry
Patrick.Sachs@aff.gov.au

Conseiller(s)
Ms Lakshmi Gudipati
Department of Agriculture, Fisheries and Forestry
Lakshmi.Gudipati@aff.gov.au

BANGLADESH
Chef de délégation
Dr Muhammad Tanvir Hossain Chowdhury
Ministry of Fisheries and Livestock
tanvir_h1998@yahoo.com

Suppléant
Dr Abdullah Al-Mamun
Ministry of Fisheries and Livestock
mamunbau09@yahoo.com

Conseiller(s)
Mr Rakib Hasan
Ministry of Fisheries and Livestock
rakibdof@gmail.com

Mr Imran Bul Bul Siddiquee
Marine Fisheries Survey Management
imranimsf@gmail.com

CHINE
Suppléant
Ms Yanan Li
Shanghai Ocean University
ynli@shou.edu.cn

Conseiller(s)
Mr Xiaobing Liu
Shanghai Ocean University
xiaobing.liu@hotmail.com

Mr Yan Li
China Overseas Fisheries Association
ynli@shou.edu.cn

Mr Zijun Zhou
China Overseas Fisheries Association
zhouzijun@cofa.net.cn

COMORES
Absent

UNION EUROPÉENNE
Mr Marco Valletta
DG MARE, B2
Marco.valletta@ec.europa.eu

Suppléant
Ms Jessica Demblon
DG MARE, B2
Jessica.Demblon@ec.europa.eu

Conseiller(s)
Mr Benoit Marcoux
DG MARE, B2
Benoit.Marcoux@ec.europa.eu

Ms Delphine Goguet
European External Action Service
Delphine.GOGUET@eeas.europa.eu

Ms Isabelle Teixera
DGRM
iteixeira@dgrm.pt

Mr João Nunes
DGRM
jnunes@dgrm.pt
Ms Juliette Haziza
DGAMPA
juliette.haziza@mer.gouv.fr

Mr Nans Damon
DGAMPA
nans.damon@mer.gouv.fr

Mr Juan Acacio
MAPA
jacacio@mapa.es

Ms Lucía Sarricolea
MAPA
lsarricolea@mapa.es

FRANCE(OT)
Chef de délégation
Ms Anaïd Panossian
Direction Générale Des Affaires Maritimes, De La Pêche Et De L'Aquaculture
anahit.panossian@mer.gouv.fr

INDE
Chef de délégation
Dr Sreenath K.R
Fishery Survey of India
dg@fsi.gov.in

Conseiller(s)
Dr Sijo P. Varghese
Fishery Survey of India
varghesefsi@hotmail.com

Dr Manas Kumar Sinha
Fishery Survey of India
manassinhafsi70@gmail.com

Dr Shoba Joe Kizhakudan
Central Marine Fisheries Research institute
jkshoba@gmail.com

Dr Rajesh K.M
Central Marine Fisheries Research institute

rajeshmkm3@rediffmail.com

Dr Eldho Varghese
Central Marine Fisheries Research institute
eldhoiasri@gmail.com

Dr Muktha Menon
Central Marine Fisheries Research institute
muktham@gmail.com

Dr Akhilesh K.V.
Central Marine Fisheries Research institute
akhikv@gmail.com

Dr Nitin Verma
Department of Fisheries
ntn.vrma@gov.in

Mr Ajay Adarsh Rao
Department of Fisheries
ajay.adarsh1@dof.gov.in

Ms Galaxy Kumari
Department of Fisheries
galaxy.kumari1@dof.gov.in

Mr Prateek Ghosh
Department of Fisheries
ghosh.pratik29@dof.gov.in

Mr Aneek Ray
Department of Fisheries
aneek.ray@dof.gov.in

Mr Venkatesh Jiyalal Saro.j
Department of Fisheries
venkatesh.saroj@dof.gov.in

INDONÉSIE
Suppléant
Ms Putuh Suadela
Ministry of Marine Affairs and Fisheries
putuhsuadela@gmail.com

Conseiller(s)
Ms Latifah Rahmi Nasution
Ministry of Marine Affairs and Fisheries
latifah.dkp@gmail.com

Ms Sri Patmiarsih
Directorate General of Capture Fisheries
sripatmiarsih@gmail.com

Ms Jatu F Nugrohorukmi
Ministry of Marine Affairs and Fisheries
jatu.fn@kkp.go.id

Ms Handayani P.U. Panjaitan
Ministry of Marine Affairs and Fisheries
handayani.panjaitan@kkp.go.id

Mr Gunawan Dwi Nugroho
Ministry of Marine Affairs and Fisheries
gunawan.dn@gmail.com

Ms Saraswati
Ministry of Marine Affairs and Fisheries
cacasaras@gmail.com

Ms Okta Ria Yunita
Ministry of Marine Affairs and Fisheries
oktaryunita@gmail.com

Mr Edwinson Setya Firmana
Ministry of Marine Affairs and Fisheries
edwisonsf@gmail.com

Mr Muhammad Febrianoer
Ministry of Marine Affairs and Fisheries
mfebrianoer@kkp.go.id

Mr Fajrin Saputra
Ministry of Marine Affairs and Fisheries
saputrafajrin96@gmail.com

IRAN
Absent

JAPON
Chef de délégation
Mr Takaaki Suzuki
Fisheries Agency of Japan
takaaki_suzuki620@maff.go.jp

Suppléant
Ms Chika Fukugama
Fisheries Agency of Japan
chika_fukugama740@maff.go.jp

Conseiller(s)
Ms Saki Masunaka
Fisheries Agency of Japan
saki_masunaka380@maff.go.jp

Mr Hiroyuki Yoshida
Japan Tuna Fisheries Cooperative
yoshida@japantuna.or.jp

Mr Nozomu Miura
Japan Tuna Fisheries Cooperative
miura@japantuna.or.jp

KENYA
Conseiller(s)
Dr Jacob Ochiewo
State Department for Blue Economy and Fisheries
jacobochiewo@gmail.com

Dr Edward Kimani
State Department for Blue Economy and Fisheries
edwardndirui@gmail.com

Dr Fatuma Mzingirwe
State Department for Blue Economy and Fisheries
fmzingirwa@gmail.com

Ms Dorothy Muli
State Department for Blue Economy and Fisheries
dorothy.muli@gmail.com

Ms Mumina Saad
State Department for Blue Economy and Fisheries
saadjnr@gmail.com

Ms Elizabeth Mueni
State Department for Blue Economy and Fisheries

emueni@gmail.com

Mr Stephen Ndegwa
State Department for Blue Economy and Fisheries
ndegwafish@gmail.com

Mr Kelvin Wachira
State Department for Blue Economy and Fisheries
kelvinwash01@gmail.com

CORÉE
Chef de délégation
Mr Ilkang Na
Ministry of Oceans and Fisheries
ikna@korea.kr

Conseiller(s)
Mr Bongjun Choi
Korea Overseas Fisheries Association
bj@kosfa.org

Ms Jiwon Kim
Korea Overseas Fisheries Association
jwkim@kosfa.org

Mr Jae-geol Yang
Korea Overseas Fisheries Cooperation Center
jg718@kofci.org

MADAGASCAR
Chef de délégation
Mr Simon Raharimandimby
Ministère de la Pêche et de l'Economie Bleue
mpeb.dgpa@gmail.com

Suppléant
Mr Longondraza Miaretsoa
Ministère de la Pêche et de l'Economie Bleue
mpeb.dp@gmail.com

Conseiller(s)
Mr Marolova Rasolomampionona
Ministère de la Pêche et de l'Economie Bleue
lovastat.mrhp@gmail.com

MALAISIE
Chef de délégation
Mr Muhammad Danial bin Abdullah
Department of Fisheries
danial@dof.gov.my

Suppléant
Ms Nor Azlin binti Mokhtar
Department of Fisheries
nor_azlin@dof.gov.my

Conseiller(s)
Mr Muhammad Shakirin bin Suhaimi
Department of Fisheries
muhammadshakirin@dof.gov.my

MALDIVES
Chef de délégation
Dr Hussain Sinan
Ministry of Fisheries, Agriculture and Ocean Resources
hussain.sinan@fishagriocean.gov.mv

Suppléant
Ms Munshidha Ibrahim
Ministry of Fisheries, Agriculture and Ocean Resources
munshidha.ibrahim@fishagriocean.gov.mv

Conseiller(s)
Ms Aishath Sarah Hashim
Ministry of Fisheries, Agriculture and Ocean Resources
sarah.hashim@fishagriocean.gov.mv

Ms Hawwa Raufath Nizar
Ministry of Fisheries, Agriculture and Ocean Resources
raufath.nizar@fishagriocean.gov.mv

Mr Mohamed Alif Arif
Ministry of Fisheries, Agriculture and Ocean Resources
mohamed.alif@fishagriocean.gov.mv

Mr Adam Ziyad
Ministry of Fisheries, Agriculture and Ocean Resources
adam.ziyad@fishagriocean.gov.mv

MAURICE
Chef de délégation
Ms Meera Koonjul
Ministry of Agro-Industry, Food Security, Blue Economy and Fisheries
mkoonjul@govmu.org

Suppléant
Ms Clivy Lim Shung
Ministry of Agro-Industry, Food Security, Blue Economy and Fisheries
clivilim@yahoo.com

Conseiller(s)
Ms Veronique Garrioch
IBL Seafood Hub
vero.garrioch@gmail.com

Mr Vageesh Ramduny
Alba Fishing Ltd
vageesh@albafishingltd.com

MOZAMBIQUE
Suppléant
Mr Rui Mutombene
Ministry of Agriculture, Environment and Fisheries
ruimutombene@gmail.com

Conseiller(s)
Mr Avelino Munwane
Ministry of Agriculture, Environment and Fisheries
avelinomunwane@gmail.com

Mr Antonio Kechane Cuambe

Ministry of Agriculture, Environment and Fisheries
kechane@gmail.com

OMAN
Chef de délégation
Dr Abdul Aziz Al Marzouqi
Ministry of Agriculture, Fisheries and Water Resources
AbdullAziz.AlMarzouqi@mafwr.gov.om

Suppléant
Mr Obaid Al-Jassasi
Ministry of Agriculture, Fisheries and Water Resources
Obaid.AlJasasi@mafwr.gov.om

Conseiller(s)
Mr Al-Muatasam Al-Habsi
Ministry of Agriculture, Fisheries and Water Resources
AlMutasim.AlHabsi@mafwr.gov.om

Ms Roweida Al-Siyabi
Ministry of Agriculture, Fisheries and Water Resources
ruwidaalsiyabi@gmail.com

Mr José Ramón García-Gallardo
Ministry of Agriculture, Fisheries and Water Resources
ramon@g-gallardolegal.eu

PAKISTAN
Absent

PHILIPPINES
Chef de délégation
Ms Jennifer G. Viron
Bureau of Fisheries and Aquatic Resources
jennyviron@bfar.da.gov.ph

Suppléant
Mr Joeren Yleana
Bureau of Fisheries and Aquatic Resources
joerenyleana@yahoo.com

Conseiller(s)
Mr Isidro Tanangonan
Bureau of Fisheries and Aquatic Resources
itanangonan@bfar.da.gov.ph

Mr Marlo Demo-os
Bureau of Fisheries and Aquatic Resources
mbdemoos@bfar.da.gov.ph

Ms Maria Joy Mabanglo
Bureau of Fisheries and Aquatic Resources
mj.mabanglo@gmail.com

Ms Kristel Joy C. Baje
Bureau of Fisheries and Aquatic Resources
kristeljoycbaje@gmail.com

Mr Benjamin Felipe S. Tabios, jr.
Bureau of Fisheries and Aquatic Resources
benjotabios@gmail.com

SEYCHELLES
Suppléant
Mr Vincent Lucas
Seychelles Fisheries Authority
vlucas@sfa.sc

Conseiller(s)
Ms Sheriffa Morel
Department of Fisheries and Blue Economy
sheriffamorel@gov.sc

Ms Danielle Jupiter
Seychelles Fisheries Authority
Danielle
jupiter@sfa.sc

SOMALIE
Absent

AFRIQUE DU SUD
Chef de délégation
Mr Qayiso Mketsu
Department of Forestry, Fisheries and the Environment
QMketsu@dffe.gov.za

Conseiller(s)
Mr Sindisa Sigam
Department of Forestry, Fisheries and the Environment
SSigam@dffe.gov.za

Dr David Wilson
Department of Forestry, Fisheries and the Environment
davetroywilson@gmail.com

SRI LANKA
Chef de délégation
Dr N.D.P. Gunawardane
Department of Fisheries & Aquatic Resources
nuwan.dfar@gmail.com

Suppléant
Mr T.M.D.T. Peiris
Department of Fisheries & Aquatic Resources
dineshdfar@gmail.com

Conseiller(s)
Mr. N. Sriranjan
Department of Fisheries
ranjan.uor@gmail.com

SOUDAN
Absent

TANZANIE (REP. UNIE DE)
Chef de délégation
Dr Saleh A.S. Yahya
Deep Sea Fishing Authority
saleh.yahya@dsfa.go.tz

Conseiller(s)
Dr Mathew O. Silas
Deep Sea Fishing Authority
mathew.silas@dsfa.go.tz

Dr Tumu A. Mussa
Deep Sea Fishing Authority
tumu.mussa@dsfa.go.tz

THAÏLANDE
Chef de délégation
Mr Pavarot Noranarttragoon
Department of Fisheries
pavarotn@gmail.com

Suppléant
Mr Woramate Chatinakrob
Department of Fisheries
woramate33600@gmail.com

Conseiller(s)
Ms Chonticha Kumyoo
Department of Fisheries
chonticha.dof@gmail.com

Mr Thanakrit Chanthaphat
Department of Fisheries
tc.docif@gmail.com

Mr Titipat Tongdonkruang
Department of Fisheries
g.titipat@gmail.com

Ms Supanaree Boonsri
Department of Fisheries
Internationallaw60@gmail.com

Ms Prompan Hiranmongkolrat
Department of Fisheries
prompan.hiranmongkolrat@gmail.com

Mr Jirachai Leelarojana
Department of Fisheries
jirachai.dof@gmail.com

ROYAUME-UNI
Chef de délégation
Ms Jess Keedy
Department of Environment, Food and Rural Affairs
Jess.Keedy@defra.gov.uk

Suppléant
Mr Carlo Bella
Department of Environment, Food and Rural Affairs
Carlo.Bella@defra.gov.uk

Conseiller(s)
Mr John Pearce
Mrag
J.Pearce@mrag.co.uk

YÉMEN
Absent

OBSERVATEURS

EXPERTS INVITÉS
Mr Yu Chen
chenyu@ms1.fa.gov.tw

Dr Wen-Ning Chang
cwenning@email.ntou.edu.tw

Mr Ken Chien-Nan Lin
chiennan@ms1.fa.gov.tw

AUSTRALIAN NATIONAL CENTRE FOR OCEAN RESOURCES AND SECURITY (ANCORS)
Dr Bianca Haas
bhaas@uow.edu.au

Ms Santa Mervien Alexandra
sma508@uowmail.edu.au

Ms Nyokabi Waititu
hnw986@uowmail.edu.au

MARINE AFFAIRS PROGRAM-DALHOUSIE (MAP)
Mr Scott Schrempf
scott.schrempf@dal.ca

GLOBAL TUNA ALLIANCE (GTA)
Dr Wetjens Dimmlich
wetjens@globaltunaalliance.com

INTERNATIONAL POLE AND LINE FOUNDATION (IPNLF)
Ms Maïa Perraudeau
maia.perraudeau@ipnlf.org

Mr James Wareing
james.wareing@ipnlf.org

Mr Collier Zug
collier.zug@ipnlf.org

SUSTAINABLE FISHERIES AND COMMUNITIES TRUST (SFACT)
Mr John Burton
John.burton@sustainablefisheriesandcommunitiestrust.org

SOUTH WEST INDIAN OCEAN TUNA FORUM (SWIOTUNA)
Mr John Kareko
Jkarekok@gmail.com

Mr Divon Mwamba
divonmwamba@swiotuuna.org

Mr Elijah Ngoa
elijahngoa@tufakenya.com

Ms Doreen Simiyu
doreen.simiyu@swiotuuna.org

SECRÉTARIAT DE LA CTOI

Dr Paul De Bruyn
Paul.Debruyn@fao.org

Dr Emmanuel Chassot
Emmanuel.Chassot@fao.org

Mr Dan Fu
Dan.Fu@fao.org

Mr Howard Whalley
Howard.Whalley@fao.org

Mr Florian Giroux
Florian.Giroux@fao.org

Ms Claudette Matombe
Claudette.Matombe@fao.org

Ms Mirose Govinden
Mirose.Govinden@fao.org

INTERPRÈTES

Ms Sylvia Amisi
sylviaamisi@yahoo.com

Ms Evelyn Ndirangu-Ngari
wangecieve@gmail.com

Mr Patrick Nnama Oko
pnnama@gmail.com

Mr Mesfin Wolde-Giorghis
meswolde@gmail.com

APPENDICE 2.
ORDRE DU JOUR ADOPTE DU 17ème COMITE TECHNIQUE SUR LES CRITERES D'ALLOCATION

Date : 13-14 octobre 2026
Lieu : Virtuel - Zoom
Horaire : 11h00 – 15h00, tous les jours
Président : M. Quentin Hanich

1. **OUVERTURE DE LA SESSION**
2. **LETTRES DE CRÉANCES ET ADMISSION DES OBSERVATEURS**
3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DISPOSITIONS POUR LA SESSION**
4. **RÉSUMÉ DES PROGRÈS RÉALISÉS À CE JOUR**
5. **AMENDEMENT ET ÉTABLISSEMENT DES PRIORITÉS DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU CTCA**
6. **TERMES DE RÉFÉRENCE**
7. **AUTRES QUESTIONS**
8. **ADOPTION DU RAPPORT**

APPENDICE 3.
LISTE DES DOCUMENTS.

Tous les documents sont disponibles sur le site web de la CTOI [cliquer ici]

Numéro de document	Titre
IOTC-2026-TCAC17–01a	Ordre du jour provisoire
IOTC-2026-TCAC17-03	Note explicative du Président
IOTC-2026-TCAC17-04	Note explicative du Président Résolution et approche proposée du CTCA
Documents d'information	
IOTC-2026-TCAC17-INF01_Rev1	Ampleur des captures CTOI assujetties à des limites de captures spécifiques aux CPC
IOTC-2026-TCAC17-INF02	Exposé introductif du Président
IOTC-2026-TCAC17-INF03	Décisions du CTCA
Circulaire 2024-34	Avis juridique de la FAO
Documents de référence	
IOTC-2026-TCAC17-REF01	Déclarations de Maurice
IOTC-2026-TCAC17-REF02	Position de la Somalie sur les priorités pour le CTCA17
IOTC-2026-TCAC17-REF03	Déclaration de la France OT
Jeux de données	
IOTC-2026-TCAC17-INF01_Rev1	Données utilisées pour évaluer l'ampleur des captures CTOI assujetties à des limites de captures spécifiques aux CPC

APPENDICE 4.
DECLARATIONS DES MEMBRES

17ème Réunion du Comité Technique sur les Critères d'Allocation
13-14 octobre 2026

Point 2 de l'ordre du jour : Lettres de créances et admission des observateurs

Déclaration de la République de Maurice

La République de Maurice réaffirme sa déclaration soumise au point 3 de l'ordre du jour de la 10ème réunion du Comité Technique, tenue du 20 au 23 juin 2022 aux Seychelles, et qui est jointe en annexe du rapport de cette réunion (Document IOTC-2022-TCAC10-R[F], Appendice 4).

La position de longue date de la République de Maurice en ce qui concerne la prétendue adhésion du Royaume-Uni à la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI) en qualité « d'État côtier situé entièrement ou partiellement dans la Zone [de la compétence de la Commission] » demeure inchangée.

La République de Maurice demande à ce que cette déclaration soit jointe en annexe du rapport de cette réunion.

17ème Réunion du Comité Technique sur les Critères d'Allocation
13-14 octobre 2026

Point 3 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour et dispositions pour la session

Déclaration de la République de Maurice

La République de Maurice réaffirme ses déclarations soumises en ce qui concerne l'archipel des Chagos et l'île de Tromelin au point 6 de l'ordre du jour de la 10ème réunion du Comité Technique, tenue du 20 au 23 juin 2022 aux Seychelles, et qui sont jointes en annexe du rapport de cette réunion (Document IOTC-2022-TCAC10-R[F], Appendice 4).

La République de Maurice réaffirme également qu'étant donné que l'archipel des Chagos et l'île de Tromelin font partie intégrante de son territoire, toute allocation au titre de l'archipel des Chagos et de l'île de Tromelin ne peut être octroyée à aucun autre État que la République de Maurice.

La République de Maurice demande à ce que cette déclaration soit jointe en annexe du rapport de cette réunion.

17ème comité technique sur les critères d'allocation de la CTOI – 13-14 octobre 2026

Déclaration de la République française en réponse à la déclaration de la République de Maurice

En réponse à la déclaration de la République de Maurice, la République française réitère la déclaration relative à l'île de Tromelin effectuée lors de la 19e session du Comité de Conformité qui s'est tenue du 08 au 10 et 12 mai 2022 aux Seychelles, et qui est annexée au rapport de ladite réunion (Document IOTC-2022-CoC19-R, Appendix 4). La République française demande que cette déclaration soit annexée au rapport de la présente réunion.

Allocation d'ouverture de l'Inde

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, chers collègues,

Au nom de la délégation de l'Inde, j'adresse mes chaleureuses salutations au Président et à toutes les délégations participantes.

L'Inde salue le leadership et les efforts constants du Président en vue d'orienter le Comité vers un cadre d'allocation équitable pour les ressources de thons de l'océan Indien. Nous réaffirmons notre plein soutien et attendons avec intérêt des délibérations constructives en vue d'un résultat juste, transparent et mutuellement acceptable.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués,

L'Inde reconnaît l'importance de la coopération entre les États côtiers et les États du pavillon afin de garantir la conservation et la gestion durable des stocks de thons. Un cadre d'allocation efficace doit concilier les objectifs de conservation avec les droits souverains des États côtiers, les moyens de subsistance des pêcheurs artisanaux et les besoins de développement légitimes des communautés de pêcheurs.

Les critères d'allocation doivent être objectifs, transparents, scientifiquement justifiables et adaptés aux différentes circonstances des CPC.

L'Inde réaffirme son plein appui à votre leadership et reste engagée envers les travaux de ce Comité. Nous nous réjouissons à la perspective de délibérations productives et de progrès significatifs en vue d'un cadre d'allocation équitable, transparent, scientifiquement robuste et conforme au droit international.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, je vous remercie.

JAMHUURIYADDA FEDERAALKA SOOMAALIYA
WASAARADDA KALLUUMEYSIGA IYO
DHAQAALAHA BULUUGGA
XAFIISKA AGAASIMAHA GUUD

جمهورية الصومال الفيدرالية
وزارة الثّروة السّمكيّة
والاقتصادالازرق
مكتب مدير العام

FEDERAL GOVERNMENT OF SOMALIA
MINISTRY OF FISHERIES AND BLUE ECONOMY
OFFICE OF THE DIRECTOR GENERAL

Reference: MFBE/ODG/00129/26 Date: 03/10/2026

Dr Paul de Bruyn
Secrétaire exécutif
Commission des Thons de l'Océan Indien
Victoria, Seychelles

Objet : Position de la Somalie sur les priorités pour le CTCA17 du mardi 13/10/2026 (11h00) au mercredi 14/10/2026 (15h00)

Monsieur le Secrétaire exécutif,

La République fédérale de Somalie fait référence à la correspondance du Président concernant les travaux du Comité Technique sur les Critères d'Allocation et rappelle son courrier antérieur diffusé par voie de Circulaire CTOI 2025-41.

La Somalie soutient la poursuite du processus du CTCA. Toutefois, un régime d'allocation ne peut asseoir sa légitimité que si ses questions juridiques et d'équité fondamentales sont résolues avant que des critères numériques ne soient négociés.

En premier lieu, la Somalie ne soutient pas l'inclusion des possibilités de pêche au sein des zones économiques exclusives dans un système d'allocation de l'ensemble de la Commission. La compétence de la CTOI en matière de conservation ne doit pas être confondue avec la propriété ou l'allocation des ressources relevant de la juridiction nationale. Les droits souverains des États côtiers en vertu de l'article 56 de la CNUDM et de l'article XVI de l'Accord CTOI doivent rester pleinement protégés.

Les captures réalisées par des navires étrangers dans la ZEE d'un État côtier ne doivent pas être considérées comme l'historique des captures en haute mer d'un État du pavillon. L'accès historique à la ZEE d'un autre État ne peut pas évoluer en un droit d'allocation permanent à l'encontre de cet État côtier.

En deuxième lieu, les pêches artisanales et à petite échelle opérant dans la juridiction nationale devraient rester en dehors de l'allocation régionale et du système de remboursement. Leur exclusion ne les déchargerait pas de leurs responsabilités de conservation. Leur gestion continuerait à relever de la responsabilité de l'État côtier, en accord avec la sécurité alimentaire, les moyens de subsistance et la gestion durable des pêches.

En troisième lieu, l'historique de captures ne peut pas constituer à lui seul une source de droits. Il doit aussi comporter une responsabilité. Les CPC et les flottilles qui ont tiré le plus grand bénéfice de l'exploitation passée et ont contribué de façon disproportionnée au déclin des stocks doivent assumer une part proportionnellement plus grande des réductions visant au rétablissement. Les États côtiers en développement qui ont le moins contribué à l'épuisement ne devraient pas renoncer à leurs futures opportunités de développement pour préserver les avantages historiques créés par d'autres.

L’absence de données de captures historiques des États côtiers en développement ne doit pas se transformer en un désavantage d’allocation permanent. La pénurie de données n’est pas la preuve d'une absence de droits, de dotation en ressources ou d’aspirations légitimes à la pêche.

En conséquence, la Somalie propose que le CTCA18 donne la priorité à deux questions équilibrées :

1. La séparation des possibilités de pêche dans la ZEE et en haute mer, incluant le traitement des captures des navires étrangers et l’exclusion des pêches artisanales et à petite échelle de l’allocation régionale et des modalités de remboursement.

2. Un cadre d’allocation équitable associant la répartition de la biomasse, le lien géographique avec les stocks, les besoins des États côtiers en développement et la responsabilité de l’épuisement historique.

Exclure les captures de la ZEE de l’allocation régionale n’empêche pas la répartition de la biomasse, la taille de la ZEE et le lien géographique avec les stocks d’informer l’allocation équitable des possibilités de pêche en haute mer.

La Somalie reste engagée envers des négociations constructives. Néanmoins, elle ne peut pas soutenir une approche dans le cadre de laquelle l’extraction passée devient un droit permanent, alors que les États côtiers les plus proches des ressources héritent du fardeau de leur rétablissement.

La Somalie prie le Secrétariat de bien vouloir diffuser ce courrier à l’ensemble des CPC et de le soumettre à l’examen du CTCA17.

Cordialement,

S.E. ABDI DIRSHE

Directeur Général
Ministère des pêches et de l’économie bleue de la Somalie